



L'avocat de Bahar Kimyongür a besoin de votre soutien : écrivez à la ministre italienne de la Justice !

Par [Mondialisation.ca à la Une](#)

Mondialisation.ca, 03 décembre 2013

Communiqué

Région : [L'Europe](#)
Thème: [Loi et Justice](#)

D'ici vendredi 6 décembre, l'Italie doit statuer sur la demande de remise en liberté de Bahar Kimyongür, introduite par Maître Federico Romoli.

Afin de sensibiliser les autorités italiennes à propos de la situation du citoyen belge, écrivez à la ministre italienne de la Justice, Anna Maria Cancellieri, à l'adresse suivante : centrocifra.gabinetto@giustiziacert.it

Réclamons la libération immédiate de Bahar Kimyongür et son retour en Belgique. Envoyez sans attendre à Madame Cancellieri vos doléances.

Vous pouvez utiliser la lettre qui suit, disponible en français et en italien:

Madame la Ministre,

Depuis le 21 novembre, Bahar Kimyongür est incarcéré à Bergame sur demande de la Turquie, qui exige son extradition.

Comme la Cour d'appel de Brescia doit statuer sur la remise en liberté, le maintien en détention ou du citoyen belge dans les jours à venir, il est de mon devoir de porter les éléments suivants à votre connaissance.

Il est important que vous sachiez que depuis plus d'une décennie, Bahar Kimyongür subit un véritable harcèlement de la part de l'État turc. Ce harcèlement s'est manifesté d'abord en Belgique. Pourtant, au terme de quatre procès et de deux cassations, Bahar Kimyongür a été totalement « blanchi », acquitté par la Cour d'appel de Bruxelles.

La Turquie a aussi fait pression sur les Pays-Bas mais la Chambre d'extradition de La Haye a refusé, dès 2006, son extradition. Sur base du même mandat d'arrêt international délivré par la Turquie, c'est ensuite durant ses vacances en Espagne que Monsieur Kimyongür a été interpellé, le 17 juin dernier. Ce pays, même si la procédure d'extradition y est toujours en cours, l'a cependant, très rapidement, remis en liberté.

Désormais, c'est en Italie que Bahar Kimyongür continue d'être persécuté par Ankara. Or, il est essentiel que cet acharnement cesse car, comme le soulignent les décisions belges et

hollandaise, Bahar Kimyongür n'a commis aucun acte de violence, aucun délit. Ce qui pose en réalité problème à la Turquie, ce sont ses prises de position critiques, ses écrits -dans lesquels il s'oppose à la politique d'Ankara-, ses déclarations -dans lesquelles il dénonce courageusement les violations des droits de l'homme et les cas de torture dans les prisons turques-.

Madame la Ministre, l'Italie compte un prisonnier politique ! Dans votre pays, un citoyen belge est actuellement emprisonné pour ses opinions. Cette situation est insupportable. C'est la raison pour laquelle je me permets, au nom de la liberté d'expression, de vous écrire afin de vous encourager à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la libération immédiate de Bahar Kimyongür.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, mes salutations les plus distinguées

{{In italiano:}}

Al ministro della Giustizia Anna Maria Cancellieri, Ministero di Grazia e Giustizia, via Arenula, Roma

Oggetto: detenzione di un cittadino belga nelle carceri italiane per reato di opinione

Signora Ministro,

Dallo scorso 21 novembre, il cittadino belga Bahar Kimyongür è detenuto a Bergamo su richiesta della Turchia, la quale ne richiede l'estradizione.

Dal momento che nei prossimi giorni la Corte d'Appello di Brescia deve decidere per la scarcerazione o il proseguimento della detenzione del cittadino belga...

In primo luogo, occorre sapere che da oltre dieci anni Bahar Kimyongür subisce una vera e propria persecuzione da parte dello Stato turco che lo accusa senza prove di essere un "terrorista". Questa persecuzione è avvenuta soprattutto in Belgio. Tuttavia, dopo quattro processi e due giudizi in cassazione, Bahar Kimyongür è stato completamente assolto dalla Corte d'Appello di Bruxelles.

La Turchia ha anche fatto pressione sui Paesi Bassi, ma nel 2006 la Camera di estradizione dell'Aja ha rifiutato l'estradizione. Sulla base dello stesso mandato d'arresto internazionale emesso dalla Turchia, il signor Kimyongür è stato poi arrestato in Spagna, lo scorso 17 giugno. In questo caso, la giustizia spagnola ha rimesso in libertà molto rapidamente il cittadino belga, anche se la procedura per l'estradizione è tuttora in corso.

E adesso è la volta del Suo paese a essere il teatro della persecuzione che Bahar Kimyongür subisce da parte di Ankara. È indispensabile che questo accanimento cessi perché, come indicano le giustizie belga e olandese, Bahar Kimyongür non ha commesso alcun atto di violenza o delitto. Quel che risulta insopportabile per il governo turco, sono le prese di posizione critiche di questocittadino belga, i suoi scritti nei quali egli si oppone alla politica di

Ankara, le sue coraggiose denunce delle violazioni dei diritti umani e i casi di tortura nelle prigioni turche.

Signor Ministro, in questo momento Bahar Kimyongür, cittadino belga, è un prigioniero politico in Italia per le sue sole opinioni. E' una situazione intollerabile. Ecco perché mi permetto, in nome della libertà di espressione, di scriverLe e appellarmi a Lei affinché possa ispirare tutti i passi necessari a ottenere la liberazione di Bahar Kimyongür.

Vogliagradire, signora Ministro, i miei saluti e ringraziamenti

Infede,

La source originale de cet article est Communiqué
Copyright © [Mondialisation.ca à la Une](http://mondialisation.ca), Communiqué, 2013

Articles Par : [Mondialisation.ca](http://mondialisation.ca)
[à la Une](http://mondialisation.ca)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](http://mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca